

# Mission "Plateau Mayenne"

Mars 2023



## MISSION PLATEAU MAYENNE

### Rappel de la mission :

Comment exploiter intelligemment le patrimoine historique du plateau ?

- Aire de jeux thématiques sur l'aviation
- Panneaux historiques sur le passé "aviation" de la ville : quoi ? où ? sous quelle forme ?
- Cheminement historique : quoi ? où ? sous quelle forme ?
- Restauration historique : ailes aérodrome ?

Afin d'éclairer le débat au sein du Conseil des sages, trois responsables d'Alter (Anjou Loire Territoire) sont intervenus en réunion le 7 décembre 2021 ; ils nous ont présenté et commenté un diaporama reprenant tous les aspects de l'étude "ZAC Plateau Mayenne" dont les premiers travaux ont démarré, faut-il le rappeler, en avril 2007.

La surface de la ZAC pour la partie qui nous intéresse (Avrillé) est de 46 ha ; la part d'Angers, incluant Terra Botanica, est de 91 ha, soit un total de 137 ha.

Dans leurs cahiers des charges respectifs, les autorités municipales successives d'Avrillé ont souhaité mettre l'accent sur la nécessité d'harmoniser le paysager et un urbanisme pondéré.

Équipements commerciaux et sportifs, espaces ludiques et publics, mobilités douces doivent permettre, entre autres, de favoriser le lien social, tout en évitant une densification de l'habitat.

Les Sages ont donc pu ainsi recevoir une information très complète sur l'important projet en cours mais si les citoyens que nous sommes ont apprécié cet exercice de communication, il n'est pas certain que les données reçues à cette occasion se soient avérées d'une grande utilité pour le déroulé de la mission.

## I. Les aires de jeux

« *Il est urgent d'attendre* ». Nous sommes désolés de devoir commencer ce rapport par cet oxymore d'Isaac Asimov, mais nous constatons qu'à ce jour, aucune zone n'a encore été clairement définie par les élus pour y implanter cet espace ludique.

A notre connaissance, le seul endroit utile et possible semble être celui du Bois de la Violette, d'une surface d'1 ha.

Au début 2021, les Sages avaient eu l'occasion de faire une étude sur l'intérêt historique et patrimonial des vestiges résiduels du bois qui posent question et pour lesquels la Ville n'a pas encore tranché.

Notre rapport, à l'époque, s'achevait sur la conclusion suivante :

*« Compte tenu des éléments rassemblés, il semble clairement établi que ces vestiges sont des réminiscences du passé aviateur d'Avrillé.*

*En l'espèce, les ouvertures dans la fosse ci-dessus pourraient avoir abrité les poulies de renvoi de la station de treuillage des ballons.*

*Les trous observés sur la parcelle sont, sans beaucoup d'hésitation, dus aux bombardements subis pendant la dernière guerre, l'aérodrome constituant bien entendu un point sensible.*

*Les Sages préconisent que la Ville poursuive ses objectifs d'aménagement de l'espace au profit des citoyens, la conservation en l'état des éléments granitiques et bétonnés constituant sans conteste un risque à l'égard des jeunes Avrillais appelés à fréquenter ce lieu dans l'avenir ».*

L'alternative qui s'offre aux Élus est donc la suivante :

- Soit on ne touche pas aux vestiges pour des raisons historiques (le passé aviateur d'Avrillé), mais il est alors nécessaire d'apporter au site toutes les protections propres à la sécurité des résidents, en particulier des enfants, ainsi qu'il est dit plus haut ;
- Soit on envisage la déconstruction de ces ouvrages et la place est alors libre pour toute initiative ludique.

La mairie a donc la main sur la suite du projet, à partir de quoi les Sages pourront apporter le moment venu leurs propositions selon l'option municipale retenue.

## II. Cheminement historique

Avrillé, c'est le début de l'aviation en France, un haut lieu de l'aéronautique.

Dès 1907, Maurice de Farcy et les frères Gasnier du Fresne avaient entrepris de transformer un terrain enherbé en « champ d'aviation » aménagé de structures sommaires et démontables. D'importantes manifestations s'y déroulèrent dans des conditions extrêmes qui n'empêchèrent pas néanmoins de nombreux Avrillais et Angevins d'applaudir les performances de tous ces « merveilleux fous volants » qui se sont produits à Avrillé.

C'est le souvenir de tous ces héros des temps modernes qu'il nous paraît essentiel de mettre en évidence aujourd'hui sur le lieu même de leurs exploits.

Pour ce faire, les Sages préconisent de relater les prouesses de tous ces « pionniers du manche à balai » aux endroits même où, entre 2011 et 2013, la municipalité décida d'honorer ces défricheurs : **sur les plaques de rues.**

Nous proposons de modifier les plaques de tous les aviateurs qui ont une rue à Avrillé, et pas seulement sur le Plateau Mayenne. A l'odonyme constitué des deux termes nécessaires (type de voie et nom de rue), nous prévoyons d'afficher un **QR Code**.

Ce « code à réponse rapide » permettra aux citoyens intéressés de lire, par un lecteur QR installé sur un téléphone mobile ou une tablette, un court texte sur le personnage et renverra sur un lien internet qui peut être le Dictionnaire des noms de rues du site de la mairie.

Bien entendu, le panneau "nom de rue" devra être (ré)implanté à 1,50 mètre de haut maximum pour pouvoir être scanné par tout un chacun (adulte, jeune, enfant, personne à mobilité réduite, etc.).



Les Sages ont recensé 18 voies pouvant être équipées de ce dispositif. Il s'agit des artères suivantes :

- Les rues René Hersen, Thérèse Peltier, Yvonne Jourjon, Georges Legagneux, Jacques Guignard, Francine Abadie, Charles Fauvel, Elise Deroche, Louis Bréguet, Jean Maridor, Eric Nessler ;
- Les avenues Maurice de Farcy, Georges Guynemer, Maurice Mailfert ;
- Le boulevard Adrienne Bolland ;
- Le mail Alexandre Bellanger ;
- L'allée Maurice Foucharde ;
- L'impasse Maryse Bastié.

### III. Les ailes et les panneaux historiques

Dans le droit fil de l'histoire d'Avrillé abordée plus haut, il est un symbole qui, plus que tout autre, rappellera le passé fondateur de notre Cité dans l'industrie aéronautique. Il s'agit des **ailes** qui, dans des temps déjà anciens, marquaient solennellement l'entrée du territoire de notre commune, après avoir joué les "cerbères" à l'entrée du défunt aérodrome.

Elles sont à ce jour cachées par une végétation anarchique et leur positionnement central sur l'avenue Pierre Mendès France a été tronqué lors de l'implantation du tramway.

Le Conseil des sages a, dès le début de la présente mission, œuvré pour connaître de la propriété effective des ailes. Après recherches, il fut confirmé qu'elles appartiennent à la ville d'Angers sur le territoire de laquelle elles prennent racine.

Au cours de nos recherches, notre président, René Graveleau, a rencontré Christian Ravel, fondateur d'Espace Air Passion, qui a émis le souhait de voir les ailes rejoindre le site de l'aérodrome de Marcé.

Quant à la ville d'Angers, on sait dorénavant qu'elle ne souhaite pas s'en dessaisir.

René Graveleau a donc endossé le costume de monsieur bons offices et mis les parties en présence. Au jour où nous écrivons ces lignes, aucun accord n'a été trouvé et si cet état perdure, notre bonne Ville risque de devoir passer le symbole de ses souvenirs aériens par pertes et profits.

Dans l'hypothèse la plus favorable, celle où Avrillé « récupérerait » la propriété du monument, se poserait alors la question : qu'est-ce qu'on en fait ? Et, accessoirement, où la met-on ?

En premier lieu, il conviendrait bien évidemment d'apporter à l'édifice une restauration conformes aux règles de l'art. Il existe quelques excellents artisans dans l'environnement angevin que la commune pourrait utilement consulter après l'établissement d'un cahier des charges ad hoc.

Dans un deuxième temps, l'ouvrage étant rénové, il faudrait lui trouver un emplacement digne de l'intérêt historique et affectif que les Avrillais lui portent. Et pour redonner à cet élément inaltérable de notre patrimoine la place qui lui revient à l'endroit qui fut le sien, quoi de mieux que de l'ériger au **square de l'Aérodrome**, où il serait visible de tous ?

Pour rendre à la construction tout son lustre d'antan, le Conseil des sages préconise d'ériger autour d'elle un mur d'ardoise (voir photos) sur lequel pourrait figurer des panneaux représentant soit des pionniers de l'aviation passés par Avrillé (Hélène Boucher, Roland Garros – pour que d'aucuns apprennent ainsi qu'il n'était pas tennisman ! – Raymond Delmotte, Maurice Arnoux, etc.), soit des souvenirs d'actions innovantes dans le domaine aérien. A réfléchir plus avant si on en arrive là...

Ainsi, les ailes et les ardoises réunies et installées - presque - en entrée de ville formeraient une allégorie de deux des emblèmes de notre Ville.

Monument des ailes et son mur  
inauguré le 29 janvier 1939



Emplacement du monument en entrée de ville





